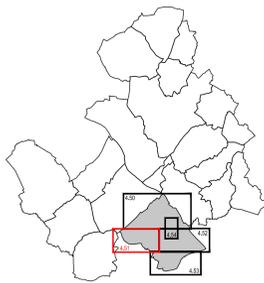


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY LOIRE PUISAYE

Pièce
4.51

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Beaulieu-sur-Loire
Ouest

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Limite administrative